

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1004

présenté par

M. Peiro, M. Launay, M. Tourtelier, M. Brottes, M. Letchimy,
M. Duron, M. Le Bouillonnet, M. Bono, M. Plisson, Mme Massat,
M. Le Déaut, Mme Lepetit, M. Gaubert, Mme Fioraso, Mme Le Loch,
Mme Erhel, Mme Gaillard, M. Chanteguet, M. Lesterlin, M. Mesquida,
M. Bascou, Mme Got, Mme Quéré, Mme Darciaux, Mme Coutelle,
Mme Batho, Mme Lignières-Cassou, Mme Filippetti, M. Philippe Martin
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 18

Compléter la première phrase de l'alinéa 1 par les mots :

« et la ressource en eau. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le développement des biocarburants peut avoir un impact non négligeable sur le milieu aquatique du fait de la remise en culture de jachère, de l'utilisation d'intrants (engrais et pesticides) et d'utilisation d'eau pour l'irrigation. Il est indispensable de prendre en compte ces impacts dans le bilan énergétique des biocarburants.